Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-200003739-20261104-2026_038-DE

République Française
Département Finistère
CIAS du Poher

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 Novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	17	17

Vote
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER
Le : 18/11/2026

L'an 2026, le 4 Novembre 2026 à 18h00, le Conseil d'Administration du C.I.A.S du Poher s'est réuni à la salle de réunion de la Maison France Services Place de la Tour d'Auvergne à Carhaix, sous la Vice-présidence de Mme MOISAN, suite à la convocation du conseil d'administration transmise pour le 21 Octobre 2026 à 18h00.

Présents : Mme MOISAN, M AMOUROUX, M ABEGUILLE, Mme AUFFRET, M AIGNEL, Mme BELLEC, M COGEN, Mme CORRE, Mme COULOUARN, Mme GUILLEMOT, Mme LE BIHAN, Mme LE GUEN, M LE MOROUX, Mme MEUR, Mme LEVENEZ, Mme PLUSQUELLEC, Mme PRIMOT

Excusés : M TROADEC, M COTTY, Mme BOULZENNEC, M FAVARD, Mme JAOUEN, Mme KERDRAON, M PONS, M TERNEL, M URIEN, Mme MOREL

A été nommée secrétaire : Mme BELLEC

2026-038 Budget 2026 annexe de la Résidence autonomie : décision modificative n°2

Rapporteur : Viviane MOISAN / Techniciennes : Nathalie GUENVER

Les membres du conseil d'administration du C.I.A.S du Poher approuvent à l'unanimité le Budget 2026 annexe de la Résidence autonomie : décision modificative n°2

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-200003739-20261104-2026_038-DE

Budget annexe de la Résidence autonomie : décision modificative n°2

Le budget 2026 a été voté en novembre 2025. Afin d'ajuster les dépenses, il convient de modifier la répartition des charges de la façon suivante :

Section de fonctionnement			
		Dépenses	Recettes
Compte	Libellé	Montant	Montant
D60611	Eau	-1350	
D60612	Electricité	-6000	
D60621	Combustible	-500	
D60622	Produits entretien	-1000	
D6063	Alimentation	-6000	
D6262	Frais télécommunication	-1150	
D641182	CTI	1700	
D64115	NBI	325	
D64515	CNRACL	13975	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Poher communauté, le 17/11/2026
La Vice-Présidente
Viviane MOISAN